

Bordereau attestant l'exactitude des informations - NANCY - 5402 - Documents comptables (B-S)
- Dépôt le 08/07/2024 - 5359 - 2017 B 00232 - 828 008 102 - 3A2MSDC

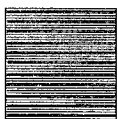
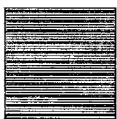


Pour copie certifiée conforme
La Présidente
Carole Mertz

COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE 2023

Edition avril 2024

3A2MSDC – 6 Route de l'Aviation 54600 VILLERS LES NANCY



Bilan et Compte de résultat

Bilan Simplifié

3A2MSDC

Période du 01/01/23 au 31/12/23
Edition du 11/04/24
Devise d'édition EURO

ACTIF	Montant brut	Dépréciation	Montant net	Exercice précédent
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières	156 364		156 364	139 499
ACTIF IMMOBILISÉ	156 364		156 364	139 499

Stocks de mat. premières et approv.				
Stocks de marchandises				
Avances et acompt. versés sur comm.				
Créances clients et comptes rattachés				
Autres créances				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilité	7 377		7 377	23 595
Charges constatées d'avance				
ACTIF CIRCULANT	7 377		7 377	23 595

TOTAL GÉNÉRAL	163 741		163 741	163 094
----------------------	----------------	--	----------------	----------------

PASSIF	Montant net	Exercice précédent
Capital social ou individuel	8 000	8 000
Écarts de réévaluation		
Réserve légale	1 000	1 000
Réserves réglementées		
Autres réserves	33	(62 775)
Report à nouveau	(101 440)	
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	215 361	186 728
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées	267	246
CAPITAUX PROPRES	123 221	133 199

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
---	--	--

Emprunts et dettes assimilées	39 465	29 671
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Fournisseurs et comptes rattachés		
Dettes fiscales et sociales	1 055	225
Comptes courants d'associés		
Autres dettes		
Produits constatés d'avance		
DETTES	40 520	29 896

TOTAL GÉNÉRAL	163 741	163 094
----------------------	----------------	----------------

Compte de Résultat Simplifié

3A2MSDC

Période du 01/01/23 au 31/12/23
Edition du 11/04/24
Devise d'édition EURO

RÉSULTAT COMPTABLE	Export	Montant	Exercice précédent
Ventes de marchandises			
Production vendue de biens			
Production vendue de services			
Production stockée			
Production immobilisée			
Subventions d'exploitation reçues			
Autres produits		1	1
PRODUIT D'EXPLOITATION		1	1

Achat de marchandises [y compris droits de douane]			
Variation de stock de marchandises			
Achats de matières premières et approvisionnements			
Variation de stock [matières premières et approvisionnements]			
Autres charges externes		3 427	7 875
Impôts, taxes et versements assimilés			
Rémunérations du personnel			
Charges sociales			
Dotations aux amortissements			
Dotations aux provisions			
Autres charges		1	1
CHARGES D'EXPLOITATION		3 428	7 876

RÉSULTAT D'EXPLOITATION		(3 427)	(7 875)
--------------------------------	--	----------------	----------------

Produits financiers	220 402	195 213
Produits exceptionnels		
Charges financières	537	358
Charges exceptionnelles	21	27
Impôts sur les bénéfices	1 055	225

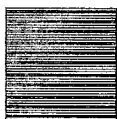
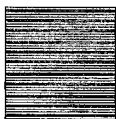
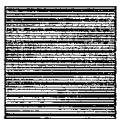
BÉNÉFICE OU PERTE	215 361	186 728
--------------------------	----------------	----------------

RÉSULTAT FISCAL	Réintégrations	Déductions
Rémunérations et avantages personnels non déductibles		
Amortissements excédentaires et autres amortissements non déductibles		
Provisions non déductibles		
Impôts et taxes non déductibles	1 055	
Réintégrations diverses	11 020	
Abattement sur le bénéfice		
Déductions diverses		220 402

RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS	7 034
---	--------------

Déficit de l'exercice reporté en arrière		
Déficit antérieurs reportables		

RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS	7 034
---	--------------



Annexe

ANNEXE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 163.741 euros, et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 0, les produits financiers de 220.402 euros et un bénéfice de 215.361 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Conformément aux conditions prévues par le pacte d'associés d'ALAJI SAS sur la cessation du contrat de travail d'un salarié actionnaire d'ALAJI SAS, 3A2MSDC a acquis titre onéreux le 31 août 2023 2835 actions, représentant environ 0,98% du capital de la société ALAJI SAS, sous la forme de cessions d'actions.

Au 31/12/2023, 3A2MSDC est donc actionnaire d'ALAJI SAS à hauteur de 22,66% de son capital.

Le conflit déclenché du fait de l'invasion de l'Ukraine par la Russie le 24 février 2022 et la reprise du conflit israélo-palestinien en octobre 2023 n'ont pas eu de conséquences significatives directes sur les comptes 2023 de 3A2MSDC ni sur sa filiale ALAJI SAS.

Mais ce contexte géopolitique tendu est cause de volatilité et confronte les entreprises à un environnement économique hautement instable avec des conséquences indirectes d'ordre macroéconomique, le contexte inflationniste induisant une hausse significative des prix des marchandises et de l'énergie, conjointement à une hausse des taux d'intérêt.

Le chiffre d'affaires de l'exercice 2023 de la filiale ALAJI SAS est en légère augmentation mais le contexte économique et social explicité ci-dessus a des conséquences baissières sur l'EBITDA et le résultat net de cette dernière. A cela s'ajoute au deuxième semestre 2023 une baisse significative des commandes de France Travail.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Dans un climat économique et social qui ne cesse de se dégrader, et face à la mise en place d'une politique budgétaire d'austérité pour résorption du poids de la dette de l'Etat, le rapport de branche emploi et formation professionnelle édition 2023 relate que les organismes de formation font face à des profondes transformations : émergence d'une nouvelle concurrence, changement du rapport apprenant / formateur, nouvelles exigences fortes en termes de qualité et de certification, digitalisation, évolution des réglementations.

Ces transformations ont des conséquences à la fois sur les formations en tant que telles, mais aussi sur le modèle économique des organismes de formation.

Ces bouleversements associés à la prévision d'une nouvelle hausse des salaires minima conventionnels et à la forte baisse des commandes publiques de France Travail vont impacter la rentabilité de la filiale ALAJI SAS en 2024.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect du principe de prudence et d'indépendance des exercices et en présumant la continuité de l'exploitation.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement du CRC n° 2000-06, n° 2004-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général 2005.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice ne seront pas modifiées pour les exercices suivants

Evaluation des amortissements

(Code de Commerce Art. R 123-196 2°)

Catégorie	Mode	Durée
Frais sur titres de participation	Dérogatoire	5 ans

Evaluation des créances et des dettes

(Code de commerce Art.R123-196)

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Disponibilités en Euros

(Code de Commerce Art. R 123-196 1° et 2°)

Les liquidités disponibles en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 456€.

Effectif

3A2MSDC n'emploie pas de collaborateurs.

Immobilisations - Amortissements

3A2MSDC

Période du 01/01/23 au 31/12/23
Edition du 11/04/24
Devise d'édition EURO

IMMOBILISATIONS	Montant début exercice	Augmentations acquisitions	Diminutions cessions	Montant fin exercice
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions				
Inst. techniques et outillage industriel				
Inst. générales, agencements et divers				
Matériel de transport				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations financières	139 499	16 865		156 364
TOTAL GÉNÉRAL	139 499	16 865		156 364

AMORTISSEMENTS	Montant début exercice	Augmentations acquisitions	Diminutions cessions	Montant fin exercice
Immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions				
Inst. techniques et outillage industriel				
Inst. générales, agencements et divers				
Matériel de transport				
Autres immobilisations corporelles				
TOTAL GÉNÉRAL				

Relevé des Provisions - Amortissements dérogatoires

3A2MSDC

Période du 01/01/23 au 31/12/23
Edition du 11/04/24
Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	Montant début d'exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin d'exercice
Amortissements dérogatoires	246	21		267
Autres provisions réglementées				
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES	246	21		267

PROV. POUR RISQUES ET CHARGES				
--------------------------------------	--	--	--	--

Prov. pour dépréciation sur immo.				
Prov. pour dépréc./stocks et en cours				
Prov. pour dépréciation sur clients et comptes rattachés				
Autres provisions pour dépréciation				
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION				

TOTAL GÉNÉRAL	246	21		267
----------------------	------------	-----------	--	------------

- État des Échéances des Créances et Dettes

3A2MSDC

Période du 01/01/23 au 31/12/23

Edition du 11/04/24

Devise d'édition EURO

ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières			
TOTAL de l'actif immobilisé :			
DE L'ACTIF CIRCULANT			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients			
Créance représent. de titres prêtés ou remis en garantie			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
État - Impôts sur les bénéfices			
État - Taxe sur la valeur ajoutée			
État - Autres impôts, taxes et versements assimilés			
État - Divers			
Groupe et associés			
Débiteurs divers			
TOTAL de l'actif circulant :			
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE			

TOTAL GÉNÉRAL			
----------------------	--	--	--

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles	358		358	
Autres emprunts obligataires				
Après des établissements de crédit :				
- à 1 an maximum à l'origine				
- à plus d' 1 an à l'origine	39 108	11 320	27 788	
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés				
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres organismes				
Impôts sur les bénéfices	1 055	1 055		
Taxe sur la valeur ajoutée				
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés				
Dettes sur immo. et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes				
Dette représentat. de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				

TOTAL GÉNÉRAL	40 520	12 375	28 146	
----------------------	---------------	---------------	---------------	--

Charges à Payer

3A2MSDC

Période du 01/01/23 au 31/12/23
Edition du 11/04/24
Devise d'édition EURO

MONTANT DES CHARGES À PAYER INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	358
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	
Dettes fiscales et sociales	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Disponibilités, charges à payer	10
Autres dettes	
TOTAL	368

Composition du Capital Social

3A2MSDC

Période du 01/01/23 au 31/12/23
Edition du 11/04/24
Devise d'édition EURO

CATEGORIES DE TITRES	Nombre	Valeur nominale
1 - Actions ou parts sociales composant le capital soc. au début de l'exercice	8000	1
2 - Actions ou parts sociales émises pendant l'exercice		
3 - Actions ou parts sociales remboursées pendant l'exercice		
4 - Actions ou parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	8000	1

Liste des Filiales et Participations

3A2MSDC

Période du 01/01/23 au 31/12/23
Edition du 11/04/24
Devise d'édition EURO

FILIALES ET PARTICIPATIONS	Capital	Réserves et RAN avant affecta° resultat	Quote-part du capital détenue en pourcentage	Valeurs comptables titres détenus Brute	Valeurs comptables titres détenus Nette	Prêts & avances consentis par la société non remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires HT du dernier exercice écoulé	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par société au cours exercice
A. RENSEIGNEMENTS DÉTAILLÉS CONC. LES FILIALES ET PARTICIPATIONS										
1. filiales (Plus de 50% du capital détenu)										
ALAJI SAS	290 415	785 304	22,66	156 364	156 364			16 593 068	687 993	220 402
2. participations (10 à 50% du capital détenu)										
B. RENSEIGNEMENTS GLOBAUX CONC. LES AUTRES FILIALES ET PARTICIPAT°										
1. filiales non reprises en A:										
- françaises										
- étrangères										
2. participations non reprises en A:										
- françaises										
- étrangères										

3A2MSDC
Société par Actions Simplifiée au capital de 8.000 Euros
Siège social : 6, route de l'aviation
54600 Villers-lès-Nancy
828.008.102 RCS Nancy

Assemblée Générale Ordinaire du 24 avril 2024

Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023

Extrait du Procès-verbal de délibération

Deuxième résolution – Affectation du résultat

Sur proposition du Président, l'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice écoulé, tenant compte de l'acompte sur dividendes versé aux associés suivant décision du Président en date du 25 juillet 2023, de la manière suivante :

Origine

- Résultat de l'exercice : bénéfice de 215.361 €
- Distribution d'un acompte sur dividendes (25/07/2023) (101.440) €

Affectation

- aux associés à titre de dividendes :	193.440 €	
- dont acompte versé aux associés le 25 juillet 2023	(101.440) €	
- le solde à la réserve ordinaire, soit	21.921 €	
	-----	-----
Totaux	113.921 €	113.921 €

Le dividende par action est ainsi fixé à 24,18 €.

Compte tenu de l'acompte versé en juillet 2023, le dividende restant dû s'élève à 11,50 € par action et sera mis en paiement à la diligence du Président au plus tard en septembre 2024.

L'assemblée générale prend acte :

- que le capital de la société est divisé en actions d'une seule catégorie,
- que le dividende versé aux associés personnes physiques domiciliées en France est soumis, au choix de l'associé : (i) soit au prélèvement forfaitaire unique de 30 % mis en place par l'article 28 de la Loi de finances pour 2018, prélèvements sociaux compris,

(ii) soit, sur option expresse et irrévocable exercée dans la déclaration de revenus et après application de l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code Général des Impôts, au barème progressif de l'impôt sur le revenu, prélèvements sociaux en sus ;

- que s'agissant du dividende versé aux associés personnes physiques domiciliées en France, un prélèvement forfaitaire non libératoire (PFNL) de 12,8 % est prélevé à la source à titre d'acompte de l'impôt sur le revenu – sauf dispense compte-tenu du montant du revenu fiscal de référence de l'associé – et que les prélèvements sociaux, au taux actuel de 17,2 %, faisant également l'objet d'une retenue à la source, il en résulte une retenue totale de 30 % sur les dividendes versés aux personnes physiques ;

- qu'en conséquence, et sous réserve de l'application de la dispense de prélèvement du PFNL susvisée, seule une fraction de 70 % des dividendes sera effectivement versée aux associés personnes physiques.

L'assemblée générale, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, prend acte qu'au titre des trois exercices précédents, le montant global des dividendes distribués, le montant des revenus distribués éligibles à la réfaction mentionnée au 2° du 3 de l'article 158 du Code Général des Impôts ainsi que celui des revenus distribués non éligibles à cette réfaction s'est élevé à :

Exercice clos le	Dividende global distribué aux titulaires d'actions de catégorie A	Revenus distribués aux titulaires d'actions éligibles à la réfaction mentionnée au 2° du 3 de l'article 158 du CGI	Revenus distribués aux titulaires d'actions non éligibles à la réfaction mentionnée au 2° du 3 de l'article 158 du CGI
31.12.2020	81.400 €	81.400 €	0 €
31.12.2021	151.200 €	151.200 €	0 €
31.12.2022	123.920 €	123.920 €	0 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Pour copie certifiée conforme à l'original,

Le 24 juin 2024

La Présidente

Carole Mertz



3A2MSDC
Société par Actions Simplifiée au capital de 8.000 Euros
Siège social : 6, route de l'aviation
54600 Villers-lès-Nancy
828.008.102 RCS Nancy

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

AFFECTATION DU RESULTAT

Deuxième résolution – Affectation du résultat

Sur proposition du Président, l'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice écoulé, tenant compte de l'acompte sur dividendes versé aux associés suivant décision du Président en date du 25 juillet 2023, de la manière suivante :

Origine

- Résultat de l'exercice : bénéfice de 215.361 €
- Distribution d'un acompte sur dividendes (25/07/2023) (101.440) €

Affectation

- aux associés à titre de dividendes :	193.440 €	
- dont acompte versé aux associés le 25 juillet 2023	(101.440) €	
- le solde à la réserve ordinaire, soit	21.921 €	
	-----	-----
Totaux	113.921 €	113.921 €

Le dividende par action est ainsi fixé à 24,18 €.

Compte tenu de l'acompte versé en juillet 2023, le dividende restant dû s'élève à 11,50 € par action et sera mis en paiement à la diligence du Président au plus tard en septembre 2024.

L'assemblée générale prend acte :

- que le capital de la société est divisé en actions d'une seule catégorie,
- que le dividende versé aux associés personnes physiques domiciliées en France est soumis, au choix de l'associé : (i) soit au prélèvement forfaitaire unique de 30 % mis en place par l'article 28 de la Loi de finances pour 2018, prélèvements sociaux compris, (ii) soit, sur option expresse et irrévocable exercée dans la déclaration de revenus et après application de l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code Général des Impôts, au barème progressif de l'impôt sur le revenu, prélèvements sociaux en sus ;

- que s'agissant du dividende versé aux associés personnes physiques domiciliées en France, un prélèvement forfaitaire non libératoire (PFNL) de 12,8 % est prélevé à la source à titre d'acompte de l'impôt sur le revenu – sauf dispense compte-tenu du montant du revenu fiscal de référence de l'associé – et que les prélèvements sociaux, au taux actuel de 17,2 %, faisant également l'objet d'une retenue à la source, il en résulte une retenue totale de 30 % sur les dividendes versés aux personnes physiques ;
- qu'en conséquence, et sous réserve de l'application de la dispense de prélèvement du PFNL susvisée, seule une fraction de 70 % des dividendes sera effectivement versée aux associés personnes physiques.

L'assemblée générale, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, prend acte qu'au titre des trois exercices précédents, le montant global des dividendes distribués, le montant des revenus distribués éligibles à la réfaction mentionnée au 2° du 3 de l'article 158 du Code Général des Impôts ainsi que celui des revenus distribués non éligibles à cette réfaction s'est élevé à :

Exercice clos le	Dividende global distribué aux titulaires d'actions de catégorie A	Revenus distribués aux titulaires d'actions éligibles à la réfaction mentionnée au 2° du 3 de l'article 158 du CGI	Revenus distribués aux titulaires d'actions non éligibles à la réfaction mentionnée au 2° du 3 de l'article 158 du CGI
31.12.2020	81.400 €	81.400 €	0 €
31.12.2021	151.200 €	151.200 €	0 €
31.12.2022	123.920 €	123.920 €	0 €

ADOPTION

Cette affectation a été adoptée dans son intégralité par l'assemblée générale ordinaire des associés du 24 avril 2024

Pour copie certifiée conforme,
La Présidente
Madame Carole MERTZ

